



VILLE DE PLERIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROUVÉ LE 17 NOVEMBRE 2014

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 2

REGLEMENT GRAPHIQUE

Modifications du zonage :

Parcelles B 1720,1721 et 1837, Rue du Roselier

Parcelles BK n°2 et 394, Rue de la Vallée